

SARL S.DERUL Formation

École de conduite

Zone des deux ponts

32110 Lanne Soubiran

SIRET 98120364900018

Agrément : E 2303200030

Mail : s.derulformation32@gmail.com

TEL : 06 84 37 25 38

Programme de la formation complémentaire dite « Post permis »

Cette formation complémentaire doit être suivie entre le 6ème mois et le 12 mois après obtention du permis de conduire, elle vise à renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale.

Cette formation est d'une durée de 7 heures sur une journée.

Le bonus de cette formation est de raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points sur son permis de conduire.

Voir les schémas ci dessous.

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

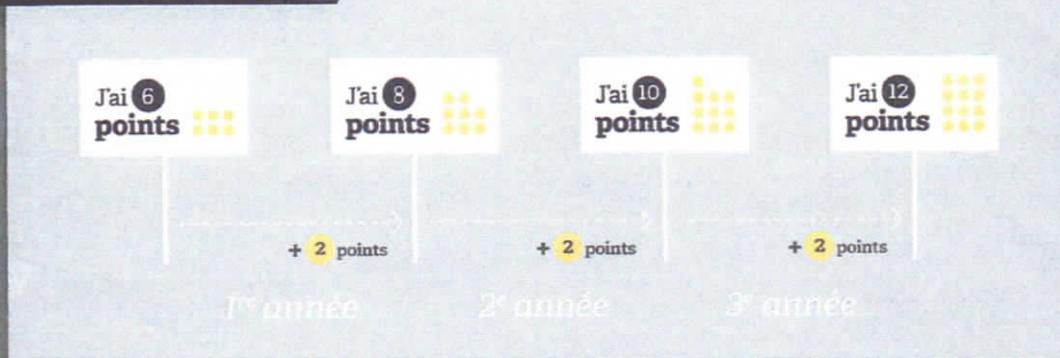


CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**